

Projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale des Îlets de Sainte-Anne Comité de Pilotage

Mercredi 19 Juin 2013 ; à la Mairie de Sainte-Anne

Animation : Jessica CRILLON, Impact Mer

Personnes présentes : 35 personnes présentes

PERSONNES	ACTIVITES
MALSA Garcin	Maire de Sainte-Anne
MOUNDRAS Nadine	SGA-SP Marin
CHAABAN Guy	Association de chasse le Pluvier
LIBAULT Luc	ONF sud
HIELARD Gaëlle	ODE
BARNERIAS Cyrille	DEAL
BRITHMER Ronald	PNRM
LE ROY Maryse	BRGM
BECHELER Enora	IFREMER
MONROSE Raphaël	Pêcheur
PETIT Louis	Loueur de scooters de mer
LUDON Alain	Pêcheur
MANDOUKI Alfred	CRP
GUY M.J	Pêcheur
BARRAST Victor	Pêcheur
NIJEAN Eugène	Pêcheur
BLEZES Brigitte	Mairie de Sainte-Anne
FRANCIL Hugues	CRPMEM
VALSIN Michel	Police de l'écologie/Garde littoral Ville de Sainte-Anne
DORE Sylvain	Pêcheur
SYMPHOR Tania	SAFER
BELFAN David	Le Carouge
LAUNE Patrice	PNRM
VENUMIERE Nadine	PNRM
MALSA Malike	PNRM
BALAIRE Olivier	Kitesurf
DECHAVIGNY Alexandre	Kitesurf
BARTHOLET Rodrigue	Kitesurf
RILOS Yves	Association Kitekila
GOUSSARD Aude	Communication – Ville de Sainte-Anne
NORBERT Pascal	Pêcheur
LAFFITTE David	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
CRILLON Jessica	Impact Mer
SCARON Grégory	Impact Mer
PRECHEUR Karine	UAG

Préambule :

Monsieur Brithmer, directeur du PNRM, affiche sa volonté de concertation/consensus avec l'ensemble des parties afin que puisse aboutir le projet.

Monsieur Malsa G., Maire de Sainte-Anne, remercie les personnes présentes de s'être déplacées. Il présente ce projet comme étant une volonté politique de la ville qui fait suite au travail considérable effectué avec leurs différents partenaires (ONF, PNRM, pêcheurs,...). Il espère, à la vue de la situation de la pêche mondiale et au niveau de la Martinique, que les pêcheurs comprendront la démarche mise en place. La diminution de la ressource est un problème fondamental du fait du réchauffement climatique, de la surpêche, de la dégradation des fonds marins. Il rapporte que 60% de la consommation des produits de la mer est issue de l'importation or la Martinique, avec une augmentation constatée, les martiniquais font partis des plus gros consommateurs de poissons (/an/habitats) du monde.

Le bureau d'études Impact mer présente les éléments clefs du diagnostic, les zones à enjeux, le bilan des ateliers de consultations avec les acteurs et le processus de concertation. Sur la base de plusieurs cartographies, il s'agit de réfléchir ensemble aux solutions envisageables pour protéger la ressource, permettre son renouvellement tout en maintenant et développant les activités socio-économiques. Près de 60 acteurs ont participé aux réflexions et au processus de concertation, il est important d'avancer afin d'aboutir à des scénarios consensuels. Animation d'un débat sur différents points clefs :

Objectifs de la réserve :

Monsieur Brithmer résume la démarche du projet selon 4 axes principaux. Il accorde sans concession qu'il est vital de protéger cette zone (milieux marin, terrestre, paysager). Le projet de réserve n'est pas juste une démarche écologique mais représente un projet positif pour les acteurs du tourisme, les pêcheurs et autres usagers du milieu. Ce projet prépare l'avenir mais pour cela il est nécessaire d'avoir le concours des pêcheurs (diversification de leurs activités). La surveillance est un atout primordial que peut apporter l'outil « réserve » grâce aux moyens mis à disposition contrairement au cantonnement et ceci sera bénéfique pour les pêcheurs qui souffrent du braconnage. Enfin, il rappelle la nécessité d'intégrer l'ensemble des usagers dans la gestion de la zone afin de décider des orientations, actions et activités qui seront entreprises dans la zone. Concernant le choix de scénarios, il estime que l'on doit se poser deux questions :

- périmètre maximum, moyen ou minimum?
- quelles activités dans la zone et comment les organiser ?

A partir de ces questions il sera possible de définir les grands principes d'orientation.

Périmètre de réserve :

Un marin pêcheur s'oppose à l'extension de la réserve vers le sud jusqu'à l'îlet Cabrits, il estime que c'est le dernier recours pour réaliser une prise honnête en cas de mauvais temps.

Monsieur Mandouki, du Comité des Pêches estime que la zone est déjà saturée en terme de nombre de pêcheurs, que des pêcheurs du Diamant, de Sainte-Luce viennent en plus sur la zone. Il faudrait selon lui exclure l'îlet Cabrits de la zone de réserve. Il est pour l'exclusion aussi de l'îlet Chevalier de la zone de réserve car il est le siège d'activités économiques.

Monsieur Barnerias, DEAL, est pour l'intégration de la partie terrestre au-delà de la forêt littorale, cela permettrait de mettre en place des moyens pour lutter contre la pollution. Il

explique que le périmètre général ne sera pas soumis à la même réglementation, un zonage de la réserve peut être fait et la réglementation sera adaptée en fonction de la zone.

Madame Hielard, appuie ses propos en expliquant que la mise en place d'une réserve débloquerait des fonds pour le suivi des eaux qui se déversent dans le milieu.

Réglementation :

Monsieur Mandouki, du Comité des Pêches, craint que le caractère « national » et non « régional » de la réserve rime avec « fermeture ». Il s'appuie sur la dernière campagne des oursins qu'il y a eu lors de l'ouverture du cantonnement. Il demande ce que deviendra le cantonnement. Monsieur Brithmer explique que la zone actuelle de cantonnement serait intégrée dans le périmètre de la réserve.

Monsieur Brithmer explique que les lois en France et à Sainte-Lucie ne sont pas les mêmes et que la réglementation sera précisée dans le plan de gestion avec l'aide des usagers. Il explique qu'il existe des réserves en France où il est autorisé de chasser et de pêcher. Concernant la pêche aux oursins, il s'agira de définir les usages et la gestion de la réserve avec l'ensemble des acteurs du comité de gestion (composé des représentants de l'ensemble des acteurs présents sur la zone).

Il rappelle à nouveau que l'outil « réserve » ne signifie par interdiction de pêcher, il s'agit de gérer durablement le milieu pour permettre la protection, mais aussi le développement économique directement lié à un milieu en bonne santé (qualité des littoraux, eaux poissonneuses...).

Surveillance :

Les pêcheurs expriment leur méfiance envers l'Etat, qui selon eux fait preuve de laxisme vis à vis du braconnage. Par rapport au braconnage, Monsieur Brithmer met en avant l'avantage de la réserve qui permettra de mettre en place des moyens de surveillance supplémentaires et sur la zone spécifique afin de lutter contre le braconnage.

Les pêcheurs estiment qu'il suffirait de transférer les fonds disponibles pour la réserve pour la gestion des zones de cantonnement. Ils estiment que l'Etat devrait d'abord régler le problème de la pollution issue des activités terrestres.

Monsieur Malsa M., PNRM, partage les préoccupations des pêcheurs, il exprime cependant la nécessité de faire avancer la réflexion. Il explique que les concertations sont justement mises en place afin de pouvoir prendre des décisions tous ensemble. Il explique que les carences du cantonnement pourraient être résolues par les moyens mis à disposition pour la réserve.

Monsieur Valsin, de la police de l'écologie, explique aux pêcheurs le principe d'une réserve « nationale », le rôle du comité de gestion et du plan de gestion, qu'il est important qu'ils ne fassent pas d'amalgame entre cantonnement et réserve, qu'il s'agit de deux structures différentes.

Monsieur Mandouki, du Comité des Pêches, explique aux pêcheurs que des propositions sont faites et que rien n'est décidé. Il est indéniable qu'il faut préserver la zone et qu'à l'heure actuelle la gestion du cantonnement est défailante. Il explique que la réserve pourrait être la solution aux problèmes de braconnage.

Monsieur Barnerias, de la DEAL, explique que la réserve actuelle des îlets fournit deux gardes. L'extension permettrait d'avoir des moyens supplémentaires à ceux déjà existants et de donner la possibilité aux gardiens d'agir sur le périmètre de la réserve.

Monsieur Brithmer appuie ces propos en expliquant que des gardiens dédiés, commissionnés et assermentés seront présents en permanence sur le site pouvant dresser des procès verbaux.

Monsieur Malsa Malik, explique qu'il est à la fois nécessaire de fournir des garanties aux pêcheurs mais aussi que ces derniers comprennent bien les avantages et les règles d'une réserve.

Monsieur Petit, loueur de scooters de mer, explique que les acteurs économiques de la zone veulent bien aider mais que certaines dispositions doivent être prises. Ils se plaignent de la signalétique peu visible, pas explicite qui entraîne de nombreuses infractions involontaires. Ils ont toujours collaboré afin de signaler des anomalies.

Conclusions

Monsieur Malsa G. remercie les pêcheurs de participer vivement à ces discussions, cependant il demande qu'il n'y ait pas de dissensions au sein même des pêcheurs. Il explique que le même travail avait été effectué pour la mise en place de la zone de cantonnement actuelle, les pêcheurs y étaient opposés mais au final ce sont eux qui ont délimité la zone. La réserve pourrait être une solution de lutte contre le braconnage et de protection de la ressource, la réserve pourrait permettre d'adapter la réglementation de la pêche et pourrait être une nurserie renouvelant la ressource. Il rappelle que lors de la mise en place Grand site des Salines, la démarche de préservation n'a pas empêché le maintien des activités. Il explique que c'est ainsi que le milieu peut être valorisé. Ceci est le résultat d'une politique locale et non nationale.

Lors du COPIL d'avril 2013, les pêcheurs ont souhaité avoir le temps de s'organiser pour faire la réunion spécifique avec les acteurs de la pêche, une date avait alors été programmée (en soirée, en semaine, à la demande des pêcheur). Cette date prévue depuis le mois d'avril était le 4 juin 2013, cependant malgré les courriers, appels téléphoniques et affiches, seulement une dizaine de pêcheurs était présent.

Monsieur Brithmer estime nécessaire qu'une nouvelle réunion spécifique à la pêche puisse être organisée avec l'ensemble des pêcheurs de la zone et pas seulement ceux du cap chevalier afin de faire avancer la réflexion. La Mairie, le CRPEM et l'association des pêcheurs transmettront aussi l'information afin de prévenir le plus grand nombre.

Monsieur Francil, CRP, estime nécessaire de prendre le temps de réfléchir et d'aboutir à un consensus. Il est important pour lui de comprendre le contexte social et économique actuel des pêcheurs. Il estime qu'il pourrait y avoir un manque à gagner pour les pêcheurs.

Monsieur Brithmer rapporte que la Commune et le PNRM sont convaincus de l'apport positif de la réserve pour le milieu et les usagers de la zone.

Prochaine réunion : **VENDREDI 28 JUIN à 17h30 - Réunion spécifique Pêche, Mairie de Sainte-Anne**